

Le compte social de l'agriculture prévisionnel pour 2014 ⁽¹⁾

Résumé	101
Le compte social des exploitants agricoles	102
Les prestations sociales	102
Les cotisations et autres ressources	105
Le compte social des salariés agricoles	109
Les prestations sociales	109
Les cotisations et autres ressources	110

(1) Ce rapport a été préparé et présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation par Bénédicte MANTIONE et Gilles JAMEAU du Bureau du financement de la protection sociale agricole du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

LE COMPTE SOCIAL DE L'AGRICULTURE PRÉVISIONNEL POUR 2014

Le compte social prévisionnel des exploitants agricoles pour 2014 se caractérise par une légère diminution de 0,4% des dépenses de prestations sociales par rapport à 2013. Les dépenses sociales baisseraient pour la quatrième année consécutive et s'établiraient à 16,5 milliards d'euros.

L'évolution à la baisse des prestations en 2014 résulterait pour l'essentiel de la diminution des prestations vieillesse de 0,8 % sous l'effet de l'érosion démographique.

Les dépenses de la branche famille enregistreraient un recul plus prononcé de 2,6%, cependant le poids de cette branche est nettement moindre que celui de l'assurance vieillesse (399 millions d'euros contre 8,5 milliards d'euros).

Les prestations maladie augmenteraient faiblement de 0,1 % en 2014, après une hausse en 2013 de 1,2 %.

Les recettes s'établiraient à 16,4 milliards d'euros contre 16 milliards en 2013, en progression de 2,1% avec un rendement attendu des cotisations en hausse et une augmentation prévue des impôts et taxes affectés par l'État.

Le solde déficitaire du compte social s'établirait à 72 M€ contre 580 M€ en 2013. Les branches famille et maladie étant intégrées financièrement au régime général, ce solde correspond au résultat des assurances vieillesse de base et complémentaire.

Le compte social des salariés agricoles serait marqué par une relative stabilité des prestations avec une évolution de 0,2 % contre 1 % en 2013.

La progression des dépenses serait à mettre à l'actif des branches santé (+0,6%) et famille (+0,5%), tandis que les prestations vieillesse sont en baisse de 0,2 %.

Le total des prestations servies aux salariés agricoles représenterait 4,6 milliards d'euros en 2014.

Les différentes branches du régime des salariés agricoles étant intégrées au régime général, et équilibrées par des subventions des caisses nationales du régime général, le compte social des salariés agricoles est par construction équilibré.

Le compte social des exploitants agricoles

Les prestations sociales

Depuis plusieurs années, le vieillissement et l'érosion de la population protégée font progresser les dépenses maladie, et a contrario, font diminuer les prestations vieillesse et famille, affectant ainsi les produits de la compensation démographique.

Le compte prévisionnel 2014 s'inscrit dans ces tendances affirmées avec une diminution des dépenses vieillesse de 0,8 %, des dépenses famille de 2,2 %, et une légère progression des dépenses maladie de 0,1 %.

L'évolution des dépenses de soins de santé resterait très mesurée en raison de la baisse de la population protégée (-3,1 % en 2014) et d'une progression limitée des dépenses hospitalières hors dépenses afférentes aux établissements médico-sociaux pour personnes âgées.

Au total, les prestations sociales versées aux exploitants actifs et inactifs diminueraient de 0,4 % par rapport à 2013. Après correction de l'indice des prix à la consommation, la diminution s'établirait à 1,7 %.

1) Les dépenses de santé

La baisse de la population protégée en maladie s'explique par la diminution des actifs, des ayants-droit et des retraités, conséquence de multiples tendances à l'agrandissement et au regroupement des exploitations, au développement de la pluriactivité qui peut être génératrice de droits dans un autre régime, à l'érosion démographique de la population des retraités, et à l'évolution de l'activité des conjoints en dehors du monde agricole.

L'impact de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires en assurance maladie est toutefois contrebalancé par le vieillissement de la population, qui induit un surcoût de consommation des prestations exécutées en établissements, notamment dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées. Ce poste de dépenses est attendu en 2014 à hauteur de 1 milliard d'euros, contre 963 millions d'euros en 2013 et 914 millions en 2012.

La progression limitée des dépenses maladie en 2014 résulterait d'une progression de 2 % des prestations exécutées en ville, alors qu'elles évoluaient à la baisse en 2013 (-1,4%), et d'une baisse des prestations exécutées en établissements à tarification administrative.

La progression de 2 % des dépenses de ville est liée à la création d'un régime indemnitaire journalier maladie en 2014 (44 millions d'euros de charges), et à une hausse attendue des remboursements d'honoraires (+1,6 %). Ces évolutions seraient atténuées par une baisse escomptée des remboursements de médicaments (- 4,3 %).

Au total, les dépenses de santé y compris invalidité représenteraient 6,9 milliards d'euros, dont 2,3 milliards pour les actifs.

TABLEAU 1 : REMBOURSEMENTS MALADIE - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	1990	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
REMBOURSEMENTS MALADIE													
(hors invalidité, en euros courants)	4 062	6 011	6 344	6 169	6 378	6 502	6 533	6 826	6 900	6 743	6 744	6 824	6 833
<i>Evol° n/n-1</i>		102,3	105,5	97,2	103,4	101,9	100,5	104,5	101,1	97,7	100,0	101,2	100,1
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	148,0	156,2	151,9	157,0	160,1	160,9	168,0	169,9	166,0	166,0	168,0	168,2
REMBOURSEMENTS MALADIE													
(hors invalidité, en euros constants)	4 062	4 869	4 973	4 832	4 912	4 935	4 824	5 019	4 990	4 771	4 678	4 677	4 624
<i>Evol° n/n-1</i>		101,7	102,1	97,2	101,6	100,5	97,7	104,1	99,4	95,6	98,0	100,0	98,9
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	119,9	122,4	119,0	120,9	121,5	118,8	123,6	122,8	117,5	115,2	115,2	113,8

2) Les allocations vieillesse

En 2014, le total des prestations vieillesse de base et complémentaire représenteraient 8,48 milliards d'euros contre 8,54 milliards d'euros en 2013.

Les prestations de droit direct du régime de base baisseraient de 2,7 % et les pensions de réversion du régime de base de 2,4 %.

Ces évolutions sont liées à l'érosion démographique de la population avec ces dernières années un nombre de décès près de 2,5 fois supérieur au nombre de nouveaux retraités.

Cette érosion s'explique par une population de retraités âgés et par un nombre d'attributions orienté à la baisse.

Le nombre d'attributions décroît en raison de la baisse du nombre d'individus par génération ayant travaillé en tant que non-salariés agricoles et atteignant l'âge de la retraite.

Ce phénomène est, par ailleurs, accentué avec le report des attributions de plusieurs mois sous l'effet de la réforme des retraites de 2010 avec le relèvement progressif de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite à compter de la génération 1951.

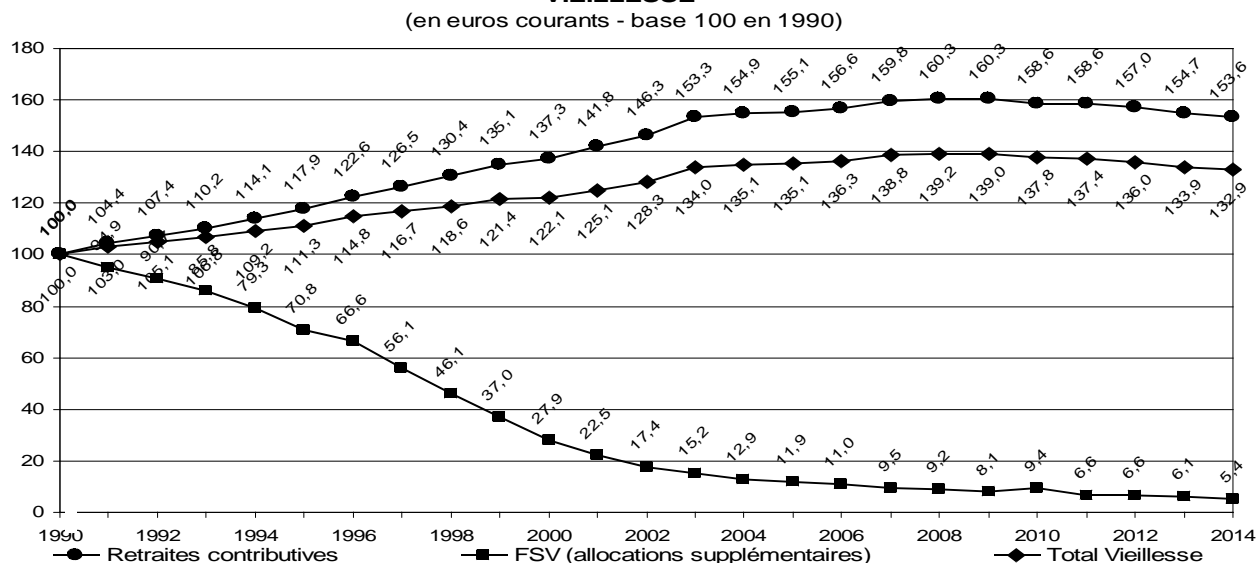
La baisse moins prononcée des prestations vieillesse attendue en 2014 (-0,8 % contre -1,6 % en 2013) est liée à la progression des prestations de retraite complémentaire obligatoire (RCO) qui augmenteraient fortement de 30,2 % en 2014.

Cette augmentation traduit la mise en œuvre de mesures de revalorisation des petites retraites agricoles dans le cadre d'un plan quinquennal qui se poursuivra jusqu'en 2017, avec dès 2014 : l'attribution de droits gratuits RCO aux conjoints et aux aides familiaux au titre des années antérieures à la création du régime, et l'extension de la réversibilité de la RCO au profit des conjoints des exploitants décédés en activité.

Le montant total des prestations vieillesse s'élèverait à 8,48 milliards d'euros en 2014.

	1990	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PRESTATIONS VIEILLESSE													
(en euros courants)	6 382	8 548	8 620	8 621	8 695	8 857	8 884	8 872	8 789	8 766	8 679	8 544	8 479
Evol° n/n-1		104,5	100,8	100,0	100,8	101,9	100,3	99,9	99,1	99,7	99,0	98,4	99,2
Evol base 100 en 1990	100	133,9	135,1	135,1	136,2	138,8	139,2	139,0	137,7	137,4	136,0	133,9	132,9
PRESTATIONS VIEILLESSE													
(en euros constants)	6 382	6 926	6 869	6 753	6 696	6 723	6 559	6 524	6 355	6 202	6 021	5 856	5 737
Evol° n/n-1		102,5	99,2	98,3	99,2	100,4	97,6	99,5	97,4	97,6	97,1	97,3	98,0
Evol base 100 en 1990	100	108,5	107,6	105,8	104,9	105,3	102,8	102,2	99,6	97,2	94,3	91,8	89,9

GRAPHIQUE 1 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2014
VIEILLESSE



3) Les prestations familiales

En 2014, les prestations famille au sens strict (hors maternité) diminueraient de 2,6 %, après un recul de 2,8 % en 2013.

Cette évolution résulterait des effets combinés de la diminution constante du nombre de familles bénéficiaires (prévu à -3,3 % en 2014)

et de la revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales de 0,6 % au 1^{er} avril 2014.

Le montant total des prestations familiales (hors maternité) en 2014 s'élèverait à 368 millions d'euros.

TABLEAU 3 : PRESTATIONS FAMILIALES - Valeurs en millions d'euros - évolutions en indice

	1990	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PRESTATIONS FAMILIALES													
(hors maternité, en euros courants)	709	537	529	521	462	370	410	399	391	390	389	378	368
Evol° n/n-1		97,5	98,5	98,6	88,7	80,0	110,9	97,2	98,1	99,8	99,7	97,2	97,4
Evol base 100 en 1990	100	75,7	74,6	73,5	65,2	52,2	57,9	56,2	55,1	55,0	54,8	53,3	51,9
PRESTATIONS FAMILIALES													
(hors maternité, en euros constants)	709	435	421	408	356	281	303	293	283	276	270	259	249
Evol° n/n-1		95,7	96,9	96,9	87,2	78,9	107,8	96,8	96,4	97,6	97,7	96,0	96,1
Evol base 100 en 1990	100	61,3	59,4	57,6	50,2	39,6	42,7	41,4	39,9	38,9	38,0	36,5	35,1

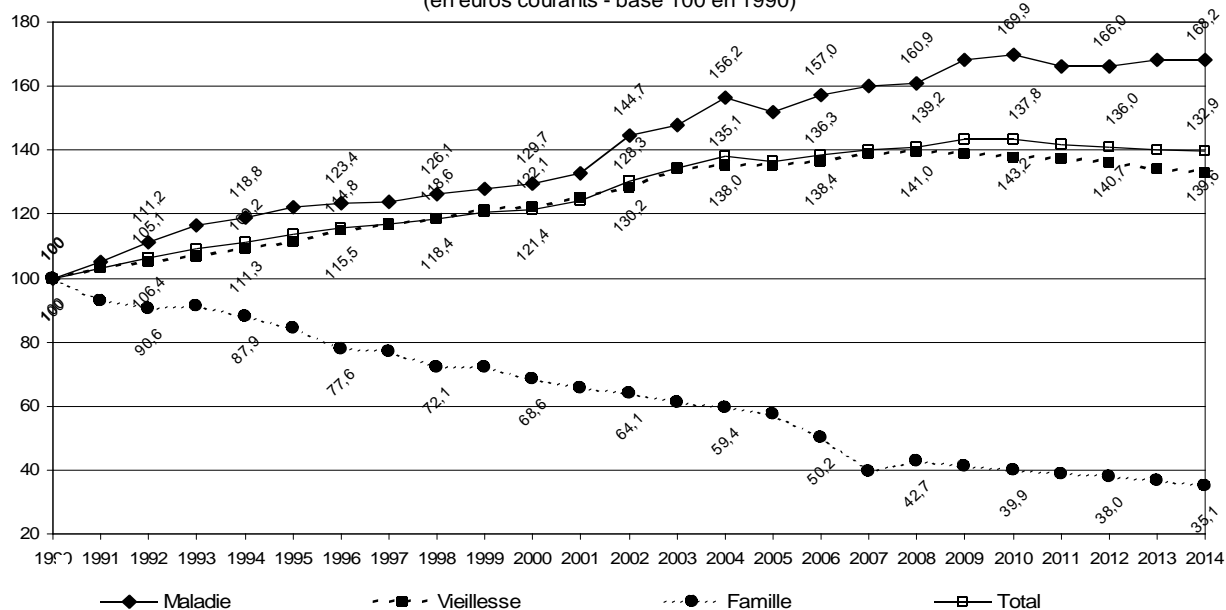
4) Synthèse des prestations sociales

TABLEAU 4 : REPARTITION DES PRESTATIONS - Valeurs en millions d'euros

NATURE DES PRESTATIONS	1990	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
MONTANTS en M euros courants													
REMBOURSEMENTS MALADIE	4 062	6 011	6 344	6 169	6 378	6 502	6 553	6 826	6 900	6 743	6 744	6 824	6 833
VIEILLESSE	6 382	8 548	8 620	8 621	8 695	8 857	8 884	8 872	8 789	8 766	8 679	8 544	8 479
FAMILIALES	709	537	529	521	462	370	410	399	391	390	389	378	368
TOTAL	11 153	15 095	15 493	15 312	15 535	15 730	15 827	16 096	16 080	15 900	15 812	15 746	15 680
En pourcentage du total													
REMBOURSEMENTS MALADIE	36%	40%	41%	40%	41%	41%	41%	42%	43%	42%	43%	43%	44%
VIEILLESSE	57%	57%	56%	56%	56%	56%	56%	55%	55%	55%	55%	54%	54%
FAMILIALES	6%	4%	3%	3%	3%	2%	3%	2%	2%	2%	2%	2%	2%

GRAPHIQUE 2 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2014

(en euros courants - base 100 en 1990)



Les cotisations et autres ressources

La protection sociale des exploitants agricoles est financée par trois grands types de ressources :

- les cotisations professionnelles ;
- les transferts entre organismes au titre de la solidarité interprofessionnelle ;
- les impôts et taxes affectés par l'État au titre de la solidarité nationale.

1) Les cotisations professionnelles

En 2014, le rendement des cotisations professionnelles s'élèverait à 4 milliards d'euros, soit un montant en progression de 13,6 % (3,6 milliards d'euros en 2013).

Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs :

- la poursuite de l'augmentation de l'assiette brute des cotisations (+9,6 %) liée à la substitution des revenus 2013 aux revenus 2010 dans l'assiette triennale de droit commun ;
- l'élargissement de l'assiette des cotisations des non-salariés agricoles occupant leur activité en société aux revenus versés aux associés non exploitants conjoints ou membres de famille (article 9 de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014) ;
- l'instauration d'une cotisation forfaitaire de 200 € pour le financement du nouveau régime d'indemnités journalières maladie ;
- l'augmentation des taux de cotisation vieillesse ;
- et le ralentissement de la baisse démographique des cotisants, notamment lié à la mise en œuvre de la réforme des retraites 2010.

L'augmentation des recettes de cotisations serait de 21,9 % pour la maladie, de 4,8 % pour la famille et de 7,5 % pour la vieillesse. Ces évolutions différenciées s'expliquent par l'existence d'assiettes minimales différentes selon les branches, par le plafonnement de certaines cotisations, et par les facteurs indiqués ci-dessus.

2) Les transferts de gestion

Les transferts de gestion représenteraient 4,5 milliards d'euros en 2014, contre 4,7 milliards d'euros en 2013.

Ils sont constitués :

- de la compensation démographique vieillesse pour 3,4 milliards d'euros ;
- de l'affectation d'une partie du produit de la contribution sociale généralisée pour 400 millions d'euros ;
- de remboursements de prestations (par le fonds de solidarité vieillesse et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie notamment) et des contributions d'équilibre du régime général pour 600 millions d'euros.

Les transferts diminueraient de 4,7 % en 2014. Cette évolution est liée d'une part, à la baisse attendue du produit de la compensation démographique vieillesse de 4,3 %, et d'autre part, à l'amélioration des résultats techniques prévisionnels des branches famille et maladie, qui entraînerait de facto une baisse des contributions d'équilibre du régime général.

Ces transferts représenteraient 27,1 % du financement du régime en 2014, contre 28,1 % en 2013.

3) Les ressources affectées par l'État

Les ressources affectées par l'État constituent le dernier volet du financement des dépenses sociales agricoles.

Ces recettes sont constituées des taxes suivantes (valeurs 2014) :

- les droits de consommation sur les alcools (2,2 milliards d'euros) ;
- une fraction de droits sur les tabacs (2,2 milliards d'euros) ;
- une fraction de la contribution sociale de solidarité des sociétés (1,4 milliards d'euros) ;
- la cotisation de sécurité sociale sur les boissons alcoolisées (0,7 milliard d'euros) ;
- les droits d'accises sur les bières et boissons non alcoolisées (0,9 milliard d'euros) ;
- les contributions sur les boissons sucrées et les boissons contenant des édulcorants de synthèse (0,4 milliard d'euros) ;
- les taxes spéciales sur les farines et les huiles alimentaires (0,2 milliard d'euros) ;
- les droits d'accises sur les vins, cidres et autres produits intermédiaires (0,2 milliard d'euros).

Le montant total des recettes fiscales affectées au régime s'établirait à 8,1 milliards d'euros en 2014, contre 8 milliards d'euros en 2013, soit une évolution de 0,9%.

Les ressources affectées par l'État (voir histogramme ci-après) représentent depuis 2011 la première source de financement du régime. Elles représenteraient un taux de couverture des charges de 47,9 % en 2014 contre 47 % en 2013.

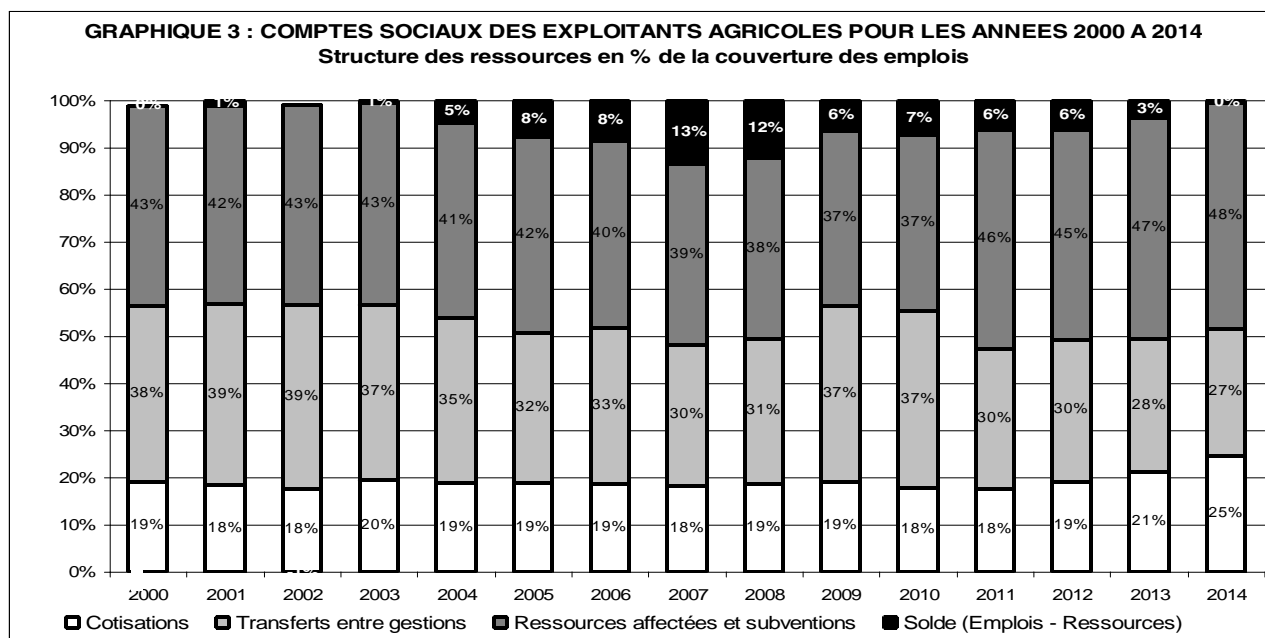
Le compte social prévisionnel 2014 se solderait par un déficit de 72 millions d'euros, soit 0,4 % du total des charges contre 3,5 % en 2013.

Ce solde correspond aux résultats des branches vieillesse de base et complémentaire.

Les autres branches étant intégrées financièrement au régime général, par construction leur résultat est équilibré.

TABLEAU 6 : REPARTITION DES RESSOURCES DU COMPTE SOCIAL

	2002	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cotisations	18,0%	18,7%	18,0%	18,6%	19,5%	17,8%	17,6%	19,3%	21,4%	24,5%
Ressources affectées	34,4%	32,6%	29,5%	30,3%	36,3%	37,5%	46,4%	44,6%	47,0%	47,9%
Transferts entre gestions	43,3%	39,7%	38,5%	38,4%	36,2%	37,5%	29,9%	30,0%	28,1%	27,1%
Solde	4,3%	9,0%	14,0%	12,7%	8,0%	7,2%	6,1%	6,1%	3,5%	0,4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2013 (semi-définitif) et 2014 (prévisionnel)
RECETTES

CATEGORIES DE RESSOURCES	2013 semi-définitif		2014 prévisionnel		2014 / 2013 indice valeur	
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs
	I - COTISATIONS					
A/ - ASSURANCE MALADIE obligatoire et volontaire						
.Cotisations a	1 575,3	1 339,0	1 920,6	1 632,5	121,9	121,9
B/ - PRESTATIONS FAMILIALES						
.Cotisations b	419,2	419,2	439,3	439,3	104,8	104,8
C/ - ASSURANCE VIEILLESSE						
.Cotisations c	1 526,7	1 526,7	1 640,6	1 640,6	107,5	107,5
TOTAL COTISATIONS						
.Cotisations maladie, vieillesse et prestations familiales d=a+b+c	3 521,2	3 285,0	4 000,4	3 712,3	113,6	113,0
.Divers e	38,2	28,3	41,7	41,7	109,0	147,1
SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS f=d+e	3 559,5	3 313,3	4 042,1	3 754,0	113,6	113,3
II - RESSOURCES AFFECTEES						
Dt taxes tabacs, alcools, vins... et taxe véhicules de société g	7 826,0		7 896,8		100,9	
III - TRANSFERTS ENTRE GESTIONS						
.Compensation démographique h	3 596,9		3 441,5		95,7	
.Fonds de solidarité vieillesse et Fonds Spécial d'Invalidité i	429,4		414,6		96,5	
.CSG j	518,4		411,2		79,3	
.Contribution CNAF k	19,9		50,7		255,1	
.Prises en charge prestations et subvention d'équilibre CNAM l	121,5		149,0		122,7	
.Autres transferts m	1,3		2,0		158,5	
SOUS-TOTAL (III) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS h à m	4 687,3		4 469,0		95,3	
IV - SOLDE	580,9		71,8		12,4	
TOTAL PROTECTION SOCIALE I à IV	16 653,7		16 479,7		99,0	

Remarque

Jusqu'en 2013, les cotisations sociales agricoles comprenaient une part technique destinée au financement des prestations et une part complémentaire dédiée au financement de la gestion, du contrôle médical et de l'action sanitaire et sociale. A compter de 2014 (article 37 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014), les cotisations techniques et de gestion sont fusionnées. Les dépenses de gestion sont financées par un prélèvement sur le produit des cotisations dans la limite du cadrage budgétaire de la convention d'objectifs et de gestion.

Cette réforme entraîne une modification du format du compte social qui retraçait les cotisations techniques et complémentaires.

COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2013 (semi-définitif) et 2014 (prévisionnel)
DEPENSES

CATEGORIES D'EMPLOIS	2013 semi-définitif		2014 prévisionnel		2014 / 2013 indice valeur	
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs
I - PRESTATIONS						
A/ - SANTE						
.Assurance maladie obligatoire et volontaire						
- Maladie : médecine de ville a	2 556,6		2 606,7		102,0	
- Maladie : établissements médico sociaux b	1 037,7		1 082,6		104,3	
- Maladie : établissements cliniques privées c	495,0		485,5		98,1	
- Maladie : établissements tarification administrative d	2 520,6		2 461,9		97,7	
- Maladie : divers e	214,1		196,6		91,8	
Total maladie a à e	6 824,0	2 279,3	6 833,3	2 282,4	6 752,8	100,1
- Invalidité g	64,9	64,9	63,8	63,8	98,3	98,3
Sous-total : SANTE h=f+g	6 888,8	2 344,1	6 897,1	2 346,2	100,1	100,1
B/ - VIEILLESSE						
.Assurance vieillesse : droits propres i	6 765,7		6 584,0		97,3	
.Assurance vieillesse : droits dérivés j	1 289,6		1 258,4		97,6	
.Retraite complémentaire obligatoire k	488,8		636,7		130,2	
Sous-total : VIEILLESSE i à k	8 544,1		8 479,1		99,2	
D/ - FAMILLE						
.Prestations familiales l	334,1	334,1	325,3	325,3	97,4	97,4
.Allocation adultes handicapés (AAH) m	43,7	43,7	42,7	42,7	97,6	97,6
.Assurance maternité n	30,5	30,5	31,4	31,4	102,8	102,8
Sous-total : FAMILLE n	408,4	408,4	399,4	399,4	97,8	97,8
SOUS-TOTAL (I) PRESTATIONS o	15 841,3	2 752,5	15 775,5	2 745,5	99,6	99,7
II - TRANFERTS ENTRE GESTIONS						
.Contribution au régime des praticiens p	107,9		110,4		102,3	
.Contribution au régime des étudiants q	14,6		14,6		100,0	
.Contributions et transferts divers r	59,8		57,1		95,3	
SOUS-TOTAL (II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS p à r	182,4		182,1		99,8	
III - CHARGES DE GESTION						
.Gestion : maladie s	333,5		288,2		86,4	
.Gestion : vieillesse t	191,6		144,4		75,4	
.Gestion : famille u	105,0		89,5		85,3	
SOUS-TOTAL (III) CHARGES DE GESTION s à u	630,0		522,1		82,9	
TOTAL PROTECTION SOCIALE I à III	16 653,7		16 479,7		99,0	

Le compte social des salariés agricoles

Les prestations sociales

Les prestations sociales versées aux salariés des établissements agricoles augmenteraient en 2014 de 0,2%, soit une hausse inférieure à celle de 2013 (+1 %). Elles s'établiraient à 4,6 milliards d'euros.

Après correction de l'indice des prix à la consommation hors tabac, les prestations versées en 2013 seraient en diminution de 0,5 %, contre une hausse de 0,3 % en 2013. Avec les transferts et les charges de gestion, le total des dépenses s'élèverait à 4,8 milliards d'euros, en progression de 0,6% par rapport à 2013.

1) Les dépenses de santé

Les dépenses de santé, comprenant l'assurance maladie au sens strict, l'assurance invalidité ainsi que l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, progresseraient en 2014 de 0,6%, contre 1,1 % en 2013.

Les dépenses d'assurance maladie enregistreraient une croissance limitée de 0,2%. Cette évolution résulterait d'une diminution des dépenses hospitalières de 2,1 % et d'une progression des soins de ville de 3 % soutenue par les postes honoraires des professionnels de santé et médicaments.

Les prestations au titre de l'invalidité augmenteraient de 1,8 % en 2014 sous l'effet de la revalorisation des pensions de 0,6 % au 1^{er} avril 2014, du report progressif de l'âge légal du départ à la retraite (les retraites se substituant aux pensions d'invalidité), et de la simplification des conditions d'accès à l'assurance invalidité prévue par le décret n°2013-1260 du 27 décembre 2013.

Quant aux dépenses relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, elles augmenteraient de 2,5 % en 2014, soit une évolution supérieure à celle de 2013 (1,6%).

Cette prévision table sur plusieurs effets : une hausse de 2,5 % des prestations exécutées en ville, une augmentation des prestations d'incapacité permanente de 2,7 %, et des dépenses exécutées en établissements en progression de 1,3 % après une importante baisse en 2013 de 21 %. Cette diminution s'expliquait par la baisse des montants affectés aux établissements à tarification administrative fixés par la Commission nationale de répartition des charges des dotations annuelles de financement hospitalières.

2) Les allocations vieillesse

Les dépenses d'assurance vieillesse diminueraient de 0,2 % en 2014, suite à une évolution positive de 0,8 % en 2013. Cette baisse est liée à la non revalorisation des pensions en 2014 compte tenu de la très faible inflation prévue pour 2014.

Les avantages de droit propre progresseraient de 0,5 % sous l'effet d'une hausse de 0,6% du nombre de bénéficiaires. Les prestations de droit dérivé diminueraient de 1,7 % avec un recul du nombre de bénéficiaires et un effet de noria, les anciennes générations ayant des pensions de réversion plus importantes que celles des nouvelles générations.

3) Les prestations familiales

Les prestations relatives à la famille augmenteraient sensiblement de 0,5 %, après une hausse de 1,9 % en 2013.

L'évolution en 2014 s'explique par la revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (+0,6 % au 1^{er} avril 2014) et le recul prévu du nombre de familles bénéficiaires d'une prestation légale famille (- 0,2 %).

Les prestations vieillesse représentent presque la moitié des dépenses du compte des salariés agricoles avec 48,8 %, contre 41,5 % pour les dépenses de santé et 9,7% pour les dépenses de prestations familiales.

Les cotisations et autres ressources

Le rendement des cotisations à la charge des salariés et des employeurs de main-d'œuvre serait en augmentation de 2,3 % en 2014.

Cette progression résulterait de deux facteurs :

– l'évolution de la masse salariale proche de celle du SMIC, revalorisé à 1,06 % en glissement annuel sur 2014 ;

– le maintien de la reprise de l'emploi salarié agricole avec une évolution de 1,5 % du nombre d'heures travaillées dans le secteur de la production.

Les autres ressources dont bénéficie le régime, attendues à hauteur de 2,9 milliards d'euros, sont regroupées sous l'appellation « transferts entre gestions ». Elles comprennent :

- les subventions d'équilibre du régime

général ;

- la compensation démographique vieillesse ;
- les prises en charge de prestations par le FSV et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- des impôts et taxes affectés pour la compensation des allègements généraux de cotisations sur les bas salaires ;
- et des cotisations prises en charge par l'État au titre d'autres dispositifs d'exonérations, notamment au titre des travailleurs saisonniers.

Ces ressources, qui seraient en légère baisse par rapport à 2014 (-0,4 %), représenteraient 60,9 % du total des recettes du compte social contre 61,6 % en 2013.

Tableau 7 : Evolution des prestations sociales versées aux salariés des exploitants agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Part en 2014
- Santé	5,3%	0,8%	4,4%	2,4%	3,1%	3,4%	1,3%	1,0%	0,0%	1,1%	0,6%	41,5%
- Vieillesse	2,2%	3,0%	2,9%	3,0%	3,2%	1,7%	1,1%	1,6%	1,0%	0,8%	-0,2%	48,8%
- Famille	2,2%	4,0%	3,7%	1,0%	2,1%	3,5%	1,2%	0,5%	2,2%	1,9%	0,5%	9,7%
Ensemble	3,5%	2,2%	3,6%	2,6%	3,0%	2,6%	1,2%	1,2%	0,7%	1,0%	0,2%	100,00%
Après division par l'indice des prix hors tabac	1,8%	0,4%	1,9%	1,1%	0,2%	2,1%	-0,5%	-0,9%	-1,3%	0,3%	-0,5%	

Tableau 8 : Evolution des cotisations du compte social des salariés agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble des cotisations du régime dont :	4,0%	3,3%	1,0%	1,4%	-1,4%	2,6%	-0,6%	5,5%	4,2%	8,0%	2,3%
- cotisations des employeurs	4,0%	3,2%	0,8%	1,2%	2,1%	2,6%	-0,9%	5,7%	5,0%	4,4%	2,1%
- cotisations des salariés agricoles	4,0%	3,5%	1,4%	2,0%	-8,4%	2,6%	0,0%	5,0%	2,3%	16,5%	2,6%

Tableau 9 : Répartition des ressources du compte social des salariés agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
- Cotisations	36,0%	36,4%	35,5%	35,1%	33,7%	33,7%	33,1%	34,5%	35,8%	38,4%	39,1%
dont à charge des employeurs	24,3%	24,5%	23,9%	23,6%	23,4%	23,4%	22,9%	24,0%	25,0%	26,0%	26,4%
- Transferts entre gestions	64,0%	63,6%	64,4%	64,8%	66,3%	66,3%	66,9%	65,5%	64,2%	61,6%	60,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

COMPTES SOCIAUX DES SALAIRES AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2013 (semi-définitif) et 2014 (prévisionnel)
RECETTES

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	RECETTES AFFERENTES AUX SALAIRES D'EXPLOITATION					
	2013 semi-définitif		2014 prévisionnel		Indice 2014/2013	
	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.
I-COTISATIONS						
A/ - ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES						
. Cotisations salariales	a	591,41		606,56		102,6
. Cotisations patronales	b	904,70	904,7	922,77	922,8	102,0
Sous-total: ASSURANCE OBLIGATOIRE	c=a+b	1 496,1	904,7	1 529,3	922,8	102,2
B/ -ASSURANCE FAMILLE						
-Cotisations	d	153,1	153,1	156,7	156,7	102,3
Sous-total: PRESTATIONS FAMILIALES	d	153,1	153,1	156,7	156,7	102,3
C/ - ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES						
-Cotisations	e	172,90	172,9	177,55	177,6	102,7
Sous-total : ACCIDENTS DU TRAVAIL	e	172,9	172,9	177,6	177,6	102,7
SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS hors chômage	f=a à e	1 822,2	1 230,8	1 863,6	1 257,0	102,3
II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS						
. Intégration régime général, compensation démographique, ITAF	g	2 428,31		2 442,20		100,6
. Autres transferts : cotisations prises en charge par l'Etat	h	490,24		464,54		94,8
SOUS-TOTAL (II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS	i=g+h	2 918,5		2 906,7		99,6
TOTAL PROTECTION SOCIALE (I) à (II)		4 740,7		4 770,3		100,6
ASSURANCE CHÔMAGE Cotisations des exploitants	j		263,9		251,2	95,2
SOUS-TOTAL COTISATIONS y compris chômage	i+f		1 494,7		1 508,2	100,9

**COMPTES SOCIAUX DES SALARIES AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2013 (semi-définitif) et 2014 (prévisionnel)**

DEPENSES

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS	DEPENSES AFFERENTES AUX SALARIES D'EXPLOITATION		
	2013 semi-définitif	2014 prévisionnel	indice 2014 / 2013
I-PRESTATIONS			
A/ - SANTE			
.Assurance Maladie Obligatoire et Volontaire			
. Maladie a	1 563,1	1 566,3	100,2
. Invalidité et infirmité b	84,0	85,6	101,8
. Accidents du travail et Maladies Professionnelles c	252,8	259,2	102,5
Sous-total : SANTE d=a+b+c	1 900,0	1 911,1	100,6
B/ - VIEILLESSE			
.Assurance Vieillesse e	2 252,1	2 247,5	99,8
Sous-total : VIEILLESSE e	2 252,1	2 247,5	99,8
C/ - FAMILLE			
.Charge de famille f	392,4	394,0	100,4
.Assurance Maternité g	52,1	52,7	101,1
Sous-total : FAMILLE h=f+g	444,5	446,7	100,5
SOUS - TOTAL (I) PRESTATIONS i=d+2+h	4 596,5	4 605,3	100,2
II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS			
.Contributions et transferts divers q	26,1	28,2	108,1
III-CHARGES DE GESTION ET DEPENSES ASSIMILEES			
.Au titre de la protection sociale s	118,1	136,8	115,8
TOTAL PROTECTION SOCIALE (I)+(II)+(III)	4 740,7	4 770,3	100,6